



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG. 35/Inf.5
7 avril 1992

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Athènes, 6-9 mai 1992

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ENQUETE SUR LES
POLLUANTS D'ORIGINE TELLURIQUE EN MEDITERRANEE
(MED X BIS)**

En coopération avec l'OMS



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

PNUE
Athènes, 1992

INTRODUCTION

1. L'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée est destinée à fournir un tableau à jour de la situation générale aussi bien telle qu'elle se présente effectivement que par comparaison avec la situation antérieure révélée par les résultats de la première enquête (MED POL X) menée en 1976-1977 (n° 32 des Rapports et études pour les mers régionales du PNUE, 1984). L'enquête a été approuvée par les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs lors de leur Cinquième réunion ordinaire à Athènes en septembre 1987, dans le cadre du calendrier d'activités pour l'application progressive du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL étaient déjà convenus de la teneur générale des questionnaires pertinents à établir, lors de la Cinquième réunion de leur Groupe de travail en mai 1987.
2. Ces questionnaires ont été rédigés en se fondant sur les questionnaires 1976-1977 afin de faciliter la comparaison, et ils ont été examinés au cours d'une réunion consultative OMS/PNUE sur la surveillance continue des sources terrestres de pollution en Méditerranée qui s'est tenue à Split du 1er au 5 décembre 1987 (document OMS/EUR/ICP/CEH 044, 1988). Ils ont été ensuite finalisés et soumis aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL le 29 novembre 1988 et, après réception des observations formulées par un certain nombre de Coordonnateurs, les versions définitives en ont été une nouvelle fois soumises aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL le 24 juin 1989 pour qu'elles soient remplies.
3. Les questionnaires portent sur les rejets suivants:
 - (1) Rejets liquides domestiques.
 - (2) Rejets industriels contenant certaines substances énumérées aux annexes I et II du Protocole tellurique.
 - (3) Rejets industriels d'hydrocarbures de pétrole (le questionnaire comportant des rubriques sur les rejets des raffineries et sur les installations de réception respectivement).

PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION

4. Tant dans la lettre accompagnant les questionnaires que dans la correspondance ultérieure, il a été offert aux Coordonnateurs une assistance pour permettre de remplir les questionnaires. Cette assistance comporte: (a) des visites d'expert pour aider à l'organisation des travaux nécessaires et, s'il y a lieu, pour évaluer ceux-ci; et (b) des contributions financières modiques aux frais nécessités pour remplir les questionnaires proprement dits.
5. Quand il y avait lieu, l'enquête a été intégrée dans les projets en cours menés dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier (PAC). Outre qu'elle constitue un apport essentiel à la réalisation des PAC eux-mêmes, l'expérience acquise au niveau local fournit une base permettant de remplir les questionnaires pour le reste du pays.

6. Une assistance sous forme de conseils d'expert pour l'organisation des travaux nécessaires et/ou de contributions financières aux frais locaux a déjà été octroyée à Chypre, à la Grèce (Rhodes), au Maroc, à la Tunisie et à la Yougoslavie (baie de Kastela). A la date du 1er avril 1991, des dispositions pour l'octroi d'une assistance analogue à l'Albanie, l'Algérie, l'Egypte, la Libye, la Syrie et la Yougoslavie avaient été définitivement arrêtées ou se trouvaient à un stade plus ou moins avancé de négociation.

ETAT DU PROJET DANS CHACUN DES PAYS

7. L'état d'exécution du projet est le suivant dans chacun des pays:

ALBANIE	Négociations en cours pour l'octroi de l'assistance d'un expert
ALGERIE	Négociations en cours pour l'octroi de l'assistance d'un expert
CHYPRE	Assistance d'un expert. Questionnaires remplis attendus sous peu
EGYPTE	Assistance locale et assistance d'un expert en cours de négociation
ESPAGNE	Les questionnaires remplis concernant les rejets domestiques ont été reçus. Les autres questionnaires ont été reçus en partie
FRANCE	Les questionnaires remplis concernant les rejets domestiques ont été reçus. Les autres sont attendus.
GRECE	Les questionnaires remplis concernant les rejets domestiques pour Rhodes et le Dodécannèse ont été reçus. Les autres questionnaires sont attendus pour Rhodes. Aucun renseignement concernant le reste du pays
ISRAEL	Les questionnaires remplis sont attendus d'ici la fin 1992
ITALIE	Aucun renseignement au sujet de la date à laquelle seront remplis les questionnaires
LIBAN	Aucun renseignement concernant la date à laquelle seront remplis les questionnaires
LIBYE	Négociations en cours pour une assistance locale et pour l'assistance d'un expert
MALTE	Aucun renseignement concernant la date à laquelle seront remplis les questionnaires
MAROC	L'assistance d'un expert a été octroyée. Aucun renseignement sur la date à laquelle les questionnaires seront remplis
MONACO	Les questionnaires remplis ont été reçus
SYRIE	Négociations achevées en vue d'une assistance locale et de l'assistance d'un expert
TUNISIE	L'assistance d'un expert a été octroyée. Aucun renseignement sur la date à laquelle seront remplis les questionnaires
TURQUIE	Aucun renseignement sur la date à laquelle seront remplis les questionnaires
YUGOSLAVIE	L'assistance d'un expert et une contribution aux frais locaux ont été octroyées pour la baie de Kastela. Dispositions en cours en vue d'une assistance et de l'établissement des questionnaires concernant le reste du pays

OBSERVATIONS

8. Une évaluation préliminaire des données reçues jusqu'à présent indique que la situation concernant le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques est bien meilleure qu'elle ne l'était en 1976 dans les zones côtières en question.
9. Dans l'ensemble, la réponse aux questionnaires n'est guère encourageante. A cet égard, il convient de remarquer que les renseignements sollicités sont également destinés à servir d'intrants pour d'autres activités se rapportant à l'application progressive du Protocole tellurique, ainsi qu'à aborder des problèmes spécifiques soulevés par les Parties contractantes lors de leurs réunions.
10. En particulier, l'une des recommandations adoptées par les Parties contractantes à leur Septième réunion ordinaire (Le Caire, 8-11 octobre 1991) énonce qu'un plan d'action concret pour la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées de chaque ville côtière méditerranéenne dont la population dépasse 10.000 habitants doit être préparé d'ici la fin 1992, et que des moyens de chercher des fonds doivent être trouvés. Les renseignements fondamentaux nécessaires pour l'établissement d'un tel plan sont visés par les questionnaires sur les rejets liquides domestiques, et les réponses à ce questionnaire précis sont par conséquent essentielles pour permettre de se conformer à la recommandation.
11. Lors de la même réunion, il a été déclaré qu'une étude de l'impact sur la Méditerranée et ses sous-régions par source de pollution était nécessaire puisque, sinon, il serait impossible d'évaluer les effets des actions correctives entreprises. Les renseignements demandés dans le cadre des trois questionnaires sont, là encore, essentiels, puisqu'ils constituent une des bases de l'étude en question.